

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

Sont présents : Roseline Maillet, maire
Ronald Cormier, maire suppléant
Eugère Cormier, conseiller
Claude Goguen, conseiller
Renée-Claude Melanson, conseillère
Kelli Taylor, conseillère

Employée : Bernadine Maillet-LeBlanc, greffière

1. Ouverture de la réunion

Roseline Maillet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Rien à signaler.

3. Adoption de l'ordre du jour

2015-14 Proposée par conseillère Kelli Taylor, appuyé du maire suppléant Ronald Cormier que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

4. Adoption du procès-verbal

2015-15 Proposé par conseiller Claude Goguen, appuyée de conseillère Renée-Claude Melanson que le procès-verbal de la réunion du 24 février 2015 soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

5. Affaires découlant du procès-verbal

Rien à signaler.

6. États financiers

Fonctionnement général

Budget annuel 2015	\$ 1, 707,005.00
Recettes au 28 février 2015	\$ 247,828.00
Dépenses au 28 février 2015	\$ 228,974.00

Fonctionnement eau et égouts

Budget annuel 2015	\$ 457,217.00
Recettes au 28 février 2015	\$ 109,983.00
Dépenses au 28 février 2015	\$ 36,195.00

7. Rapport de la directrice générale

- Le vendredi 27 février 2015, les avis pour demande de paiement au compte d'arrérages d'eau et d'égouts ont été envoyés. Suivi du dossier.
- Le mardi 2 mars 2015, rencontre avec le député Benoit Bourque pour s'assurer que l'on reçoit le plein 500,000\$ de la Société de développement régional pour le projet du centre multifonctionnel. Le maire suppléant Ronald Cormier était aussi présent.
- Le jeudi 5 mars 2015, rencontre avec la maire Roseline Maillet afin de discuter de divers dossiers.
- Du 25 au 27 février 2015, le vérificateur était présent pour vérifier l'année 2014. Monsieur Léon Bourque sera présent à la prochaine réunion régulière pour présenter les états financiers.
- Les mercredis 4 et 25 mars 2015, assisté aux réunions de constructions pour le centre multifonctionnel. Le tout s'aligne pour respecter la date d'achèvement.
- Le vendredi 27 mars 2015, rencontre sur la collecte des déchets optimisés organisé par la Commission de services régionaux Kent tenu à Richibucto. La maire Roseline Maillet et le maire suppléant Ronald Cormier étaient aussi présents.
- Le lundi 30 mars 2015, rencontre avec le groupe d'investisseurs au sujet de la construction de la Caisse Populaire au bureau de Crandall à Moncton. La maire Roseline Maillet et le maire suppléant Ronald Cormier étaient aussi présents.
- Les groupes pour la musique durant l'activité de la fête du Canada et la fête Nationale des Acadiens ont été réservés.

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

- Suivi auprès de la Société de développement régional pour les fonds du Cascade System des pompiers et pour le 500,000\$ du projet de construction du centre multifonctionnel. Le tout a été réglé, on aura la somme tel que promis.
- Suivi de la subvention de 700,000\$.
- Politique pour caméra d'égouts.
- Recherche au niveau de changement de tarif pour eau et égouts.
- Un problème d'égouts sanitaires a été réparé sur la rue Léger, la semaine dernière. Après visionnement, le problème semble avoir été causé par le forage d'une ligne d'eau à travers le tuyau d'égout sanitaire.
- Études d'infiltration.
- Documents pour emprunt de 2 million pour la construction du centre multifonctionnel.
- Travaux journaliers....

8. Correspondances

- En date du 27 février 2015, reçu une copie de la lettre envoyée par l'AFMNB à l'honorable Bill Fraser, Ministre du Tourisme, Patrimoine et Culture au niveau des préoccupations majeures à l'égard du Fonds de promotion du tourisme de l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick (AITNB).
- En date du 3 mars 2015, invitation de la Fédération des Étudiantes et Étudiants du Campus Universitaire de Moncton et la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes, d'assister à la conférence du Lieutenant-général Roméo Dallaire qui avait lieu le jeudi 12 mars 2015 au théâtre Capitol.
- En date du 5 mars 2015, reçu l'avis de renouvellement de la cotisation de l'AFMNB pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2015.
- En date du 5 mars 2015, reçu une copie de la lettre de Madame Sylvie Nadeau de Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick adressé à Madame Marie-Louise Mercier, présidente de la Commission de la Bibliothèque publique de Saint-Antoine, confirmant que le Service des bibliothèques publiques du NB appuie le changement du nom de la bibliothèque publique de Saint-Antoine à Bibliothèque publique Omer-Léger.
- Une lettre en date du 9 mars 2015 de la lieutenant-gouverneure du NB l'honorable Jocelyne Roy Vienneau au sujet de la campagne 2015 de l'Ordre du Nouveau-Brunswick. La date limite pour présenter des candidatures est le lundi 30 avril 2015.
- Une invitation d'assisté au gala Bien-Cuit à l'intention de l'Honorable Roger Melanson au profit de l'Apprentissage pour adultes Sud-Est Inc. qui aura lieu au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Dieppe, le samedi 25 avril 2015.
- Une lettre du bureau d'avocat Stewart – McKelvey au niveau de l'ajout de la Caisse Populaire au terrain du centre multifonctionnel.
- En date du 30 mars 2015, Une lettre de Madame Gloria Richard, présidente des JMC-Kent, remerciant la municipalité de l'appui financier envers Jeunesses Musicales du Nouveau-Brunswick.

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

9. Rapport du maire

- Le jeudi 29 janvier 2015, assisté et participé à la réunion du comité de jumelage ici, à Saint-Antoine.
- Le vendredi 6 février 2015, accompagné de la directrice générale Bernadine Maillet-LeBlanc et le maire-suppléant Ronald Cormier, assisté et participé à une rencontre à Moncton avec Maître Mathieu Poirier et Pierre Plourde, ingénieur chez Crandall afin de discuter et préparer l'embauche d'entente entre le Village de Saint-Antoine et le groupe d'investisseurs à propos de la construction d'un ajout à l'édifice multifonctionnel.
- Le samedi 7 février 2015, assisté et participé à la rencontre provinciale à l'Association des commissaires du Nouveau-Brunswick à Fredericton.
- Le lundi 9 février 2015, assisté et participé à la rencontre au niveau des déchets solides à Bouctouche. Sujet abordé : L'étude des termes de références pour le « request for proposal ».
- Le lundi 9 février 2015, assisté et participé à la réunion de la Commission de la bibliothèque publique de Saint-Antoine, tenue à la bibliothèque.
- Le mardi 10 février 2015, assisté et présidé la session de travail du conseil municipal. Madame Raymonde Léger et Monsieur Normand Cormier du Conseil paroissial sont venu rencontrer le conseil municipal au sujet de l'échange possible de terrain entre la bibliothèque actuelle et le presbytère.
- Le samedi 14 février 2015, assisté et participé, en compagnie du député de Kent-Sud Benoit Bourque, au tirage du Club de Tir de Saint-Antoine, tenue à La Cachette.
- Le mardi 17 février 2015, en compagnie du conseiller Eugène Cormier, rencontre avec Claude Williams, ancien ministre des transports et de l'infrastructure au sujet des factures reçues du ministère et autres.
- Le jeudi 5 mars 2015, assisté et participé à la réunion extraordinaire du conseil d'administration de la Commission de services régionaux Kent tenue à Richibucto. À l'agenda : Rencontre avec le Ministre de l'environnement et des gouvernements locaux l'honorable Brian Kenney et Rob Kelly, directeur exécutif.
- Le mardi 17 mars 2015, assisté et présidé la session de travail du Conseil municipal.
- Le jeudi 19 mars 2015, assisté et participé à la réunion régulière du conseil d'administration de la Commission de services régionaux Kent, tenue à Richibucto-Village. Frank Kingston, directeur du programme SCAN (Sécurité des communautés et des voisinages) fit une présentation et expliqua en détail le programme.
- Le vendredi 20 mars 2015, participé à un appel téléconférence avec la direction de l'AFMNB. Un des sujets abordé était le partage des coûts de la G.R.C. Une nouvelle formule est en discussion présentement qui ferait que les DSL partageraient dans les coûts. Aussi ils nous ont fait part des démarches abordés sur les frontières électorales.
- Le vendredi 20 mars 2014, assisté et présidé le comité de finance de la CSR Kent à Bouctouche.
- Le lundi 23 mars 2014, assisté et participé à la rencontre au sujet du RFP pour les déchets solides - collecte communautaire organiser par la CSR de Kent à Bouctouche.

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

- Le jeudi 26 mars 2015, en compagnie du maire suppléant Ronald Cormier et de la directrice générale Bernadine Maillet-LeBlanc, assisté et participé à la réunion extraordinaire du conseil d'administration de la Commission de services régionaux Kent à la salle multifonctionnel de la Ville de Richibucto. Le sujet à l'ordre du jour était : option de la CSR Kent de prendre en charge les contrats de collectes des déchets optimisés.
- Le vendredi 30 mars 2015, en compagnie du maire suppléant Ronald Cormier et de la directrice générale Bernadine Maillet-LeBlanc, participé à une rencontre au bureau de nos ingénieurs de Crandall Engineering avec l'avocat Mathieu Poirier et les membres du groupe 13.

10. Les Services municipaux

A - Administration, Forum Acadie-Beauséjour, relation avec la municipalité, Association francophone des municipalités, Comité de jumelage et Commission des services régionaux

Rapport de Roseline Maillet, présidente

Comité de jumelage

La prochaine réunion du comité de jumelage aura lieu le mercredi 1^{er} avril 2015 à Cocagne.

Forum Acadie-Beauséjour

La prochaine réunion du Forum des maires aura lieu le mercredi 15 avril 2015 à Dieppe.

RÉSOLUTIONS

Résolution visant la libération du fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaires du regroupement des villages de l'Association francophone des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick pour la période d'assurance du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} janvier 2009

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro DL0097-115 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} janvier 2009.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 75 000\$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Saint-Antoine y a investi une quote-part de 3,941\$ représentant 5.25% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

5. Libération des fonds

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée

Sur attestation conjointe de l'Assureur des municipalités assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilités civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} janvier 2009 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine demande que le reliquat de **2 598\$** dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} janvier 2009.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} janvier 2009.

2015-16 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseillère Kelli Taylor, appuyé par le maire suppléant Ronald Cormier :

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, en tant que mandataire du regroupement des villages, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilités civile primaire pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} janvier 2009.

D'AUTORISER l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villages dans les mêmes proportions que celle-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

Résolution visant la libération du fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaires du regroupement des villages de l'Association francophone des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick pour la période d'assurance du 1^{er} janvier 2009 au 1^{er} janvier 2010

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro DL0097-115 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} janvier 2009 au 1^{er} janvier 2010.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 75 000\$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Saint-Antoine y a investi une quote-part de 3,941\$ représentant 5.25% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. Libération des fonds

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée

Sur attestation conjointe de l'Assureur des municipalités assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilités civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 1^{er} janvier 2010 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine demande que le reliquat de **3 563\$** dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faites de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 1^{er} janvier 2010.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 1^{er} janvier 2010.

2015-17 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseillère Kelli Taylor, appuyé par conseiller Claude Goguen :

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, en tant que mandataire du regroupement des villages, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilités civile primaire pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 1^{er} janvier 2010.

D'AUTORISER l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villages dans les mêmes proportions que celle-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée

Résolution visant la libération du fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaires du regroupement des villages de l'Association francophone des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick pour la période d'assurance du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro DL0097-115 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 75 000\$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Saint-Antoine y a investi une quote-part de 3,941\$ représentant 5.25% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. Libération des fonds

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée

Sur attestation conjointe de l'Assureur des municipalités assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilités civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine demande que le reliquat de **2 066\$** dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faites de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011.

2015-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseillère Kelli Taylor, appuyé par conseiller Eugène Cormier :

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, en tant que mandataire du regroupement des villages, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilités civile primaire pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011.

D'AUTORISER l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villages dans les mêmes proportions que celle-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée

B - Incendie et Protection, sécurité communautaires et Plan d'urgence, comité historique et conservation du patrimoine

Rapport de Ronald Cormier, président

- Le jeudi 26 février 2015, remplacé Madame la maire Roseline Maillet à la réunion de la Commission de services régionaux Kent à St-Paul-de-Kent.
- Le dimanche 1^{er} mars 2015, assisté à la réunion annuelle de la paroisse de Saint-Antoine. Fait une présentation sur le projet du monument pour le deuxième cimetière.
- Le lundi 2 mars 2015, en compagnie de la directrice générale Bernadine Maillet-LeBlanc, été rencontrer notre député provincial Benoit Bourque à son bureau de Bouctouche au sujet du centre multifonctionnel.
- Le lundi 9 mars 2015, assisté à la réunion du comité de sécurité publique à Richibucto. Nous avons eu une présentation de la G.R.C. sur la criminalité locale. Rien de particulier à signaler pour Saint-Antoine.

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

- Le mercredi 11 mars 2015, présidé la réunion du comité historique et conservation du patrimoine. La levée de fond pour le monument du 2^e cimetière a débutée. En ce qui concerne le DVD de Saint-Antoine en Image, le comité a décidé d'attendre au printemps 2016, en conjonction avec le 50^e anniversaire de l'incorporation de la municipalité, afin d'en faire le dévoilement.
- Le jeudi 12 mars 2015, remplacé la maire Roseline Maillet, à une réunion spéciale de la Commission de services régionaux Kent à Richibucto. Le but de la réunion était la présentation de la formule pour le ramassage des déchets optimisés. La présentation a été faite par Eric Demers.
- Le mardi 17 mars 2015, assisté et participé à la session de travail du conseil municipal.
- Le lundi 23 mars 2015, assisté et présidé la réunion du comité d'incendie et protection.
- Le jeudi 26 mars 2015, assisté à la réunion de la Commission de services régionaux Kent à Richibucto au sujet de la collecte des déchets optimisés pour la région de Kent et Rogersville, en compagnie de la maire Roseline Maillet et de la directrice générale Bernadine Maillet-LeBlanc.
- Le jeudi 30 mars 2015, en compagnie de la directrice générale Bernadine Maillet-LeBlanc et de la maire Roseline Maillet, assisté à la réunion avec le groupe d'investisseurs pour la construction d'une nouvelle Caisse Populaire. Aussi présents étaient l'ingénieur de Crandall Pierre Plourde et l'avocat Maître Mathieu Poirier.

Démission – Pompier

2015-19 Proposé par le maire suppléant Ronald Cormier, appuyé de conseiller Claude Goguen que l'on accepte la démission de Bruno Bourque effectif le lundi 23 mars 2015.

Adoptée

Acceptation – Pompier junior

2015-20 Proposé par le maire suppléant Ronald Cormier, appuyée de conseillère Kelli Taylor que l'on accepte Lucas Duplessis comme pompier junior au sein de la brigade du service d'incendie de Saint-Antoine.

Adoptée

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

C - Commission de la bibliothèque, Finances, Comité de jumelage, Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

Rapport de Kelli Taylor, présidente

Commission de la bibliothèque

- Le jeudi 5 mars 2015, participé à la réunion de la Commission de la bibliothèque. Tina Bourgeois, directrice générale et son assistante Nadine ont présenté un plan et budget proposé pour les meubles et décors pour la nouvelle bibliothèque.
- Une subvention au montant de 7,000\$ a été reçue du Fonds expressions de Financement Agricole Canada.
- Le poste de l'employé à temps partiel a été affiché.
- Le mardi 17 mars 2015, assisté et participé à la session de travail du conseil municipal.

Comité de jumelage

La prochaine réunion du comité de jumelage aura lieu demain soir, le mercredi 1 avril 2015 à 19h00 à Cocagne.

Résolution – Emprunt édifice multifonctionnel

2015-21 Proposée par conseillère Kelli Taylor, appuyé de conseiller Eugène Cormier que la secrétaire soit autorisée à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Saint-Antoine au montant de 2 000 000\$ selon les conditions et modalités recommandées par la Corporation, et qu'il soit résolu que la municipalité de Saint-Antoine accepte de remettre des chèques postdatées à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick lorsque ceux-ci sont requis pour payer les frais d'intérêt et le principal de ladite débenture.

Adoptée

D - Eau et égouts

Rapport de Claude Goguen, président

- Le mardi 17 mars 2015, assisté et participé à la session de travail du conseil municipal.

Arrérages – Eau et égouts

2015-22 Proposé par conseiller Claude Goguen, appuyée de conseillère Kelli Taylor que l'on procède à débrancher, à un temps propice, ou de mettre un lien contre les propriétés aux comptes d'arrérages n'ayant pas fait suite à l'avis qui leur a été envoyé le 27 février 2015.

Adoptée

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

Politique 2015-01 – Caméra d'égouts

2015-23 Proposé par conseiller Claude Goguen, appuyé de conseiller Eugère Cormier que la politique 2015-01 intitulé « *Caméra d'égouts* » soit accepté tel que lu en entier.

Adoptée

E - Loisirs, Communauté en santé, comité d'accueil, comité de la patinoire, comité du festival et du carnaval

Rapport de Renée-Claude Melanson, présidente

- Le mardi 17 mars 2015, assisté et participé à la session de travail du conseil municipal.
- Le mercredi 18 mars 2015, la réunion du comité du festival a été annulée dû à la tempête. La prochaine réunion est prévue pour la mi-avril.

Apprentissage pour adultes Sud-Est

2015-24 Proposée par conseillère Renée-Claude Melanson, appuyé du maire suppléant Ronald Cormier qu'un don de 100\$ soit remis à Apprentissage pour adultes Sud-Est.

Adoptée

F - Association Touristique, Côte culturelle, développement économique, parc d'affaires et Travaux publics

Rapport d'Eugère Cormier, président

- Le mardi 24 février 2015, participé à la session de travail du conseil municipal suivi de la réunion publique.
- Le mercredi 11 mars 2015, en compagnie de l'assistant chef Guy Richard, assisté à la présentation sur la sécurité ferroviaire du Canadien National. Présentation faite par Madame Nancy McCaie.
- Le mardi 17 mars 2015, participé à la session de travail du conseil municipal.
- Le lundi 30 mars et mardi 31 mars 2015, assisté au forum touristique qui eut lieu au centre multifonctionnel de Shediac. Les diverses présentations durant les deux jours furent intéressants. La réunion annuelle a suivi où les membres ont fait l'adoption des Statuts et règlements et le changement du conseil d'administration. La nouvelle représentante pour notre zone est Madame Marcelle Paulin, directrice générale de la communauté rurale de Cocagne.

La rencontre avec le bureau de direction de la Côte culturelle est prévue pour le mardi 12 mai 2015 à 18h30.

Réunion régulière du conseil municipal du Village de Saint-Antoine tenue le lundi 31 mars 2015 à 20h00 à l'édifice municipal.

11. Affaires non terminées

Rien à signaler.

12. Affaires nouvelles

Rien à signaler

13. Questions ou interventions

Rien à signaler.

14. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion publique est le mardi 28 avril 2015

15. Levée de la réunion

La levée de la réunion fut proposée par conseiller Claude Goguen.

Roseline Maillet, maire

Bernadine Maillet-LeBlanc, greffière